



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DIPROPYLENEGLYCOL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	DIPROPYLENEGLYCOL
Numéro du produit	20332
Synonymes; marques commerciales	DPG, OXYDIPROPANOL, DIPROPYLENE GLYCOL REGULAR GRADE, DIPROPYLENE GLYCOL, DIPROPYLENE GLYCOL LO+, DIPROPYLENE GLYCOL UKI ALS
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119456811-38-XXXX
Indications sur l'enregistrement REACH	Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.
Numéro CAS	25265-71-8
Numéro CE	246-770-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Solvant. Utilisation par les consommateurs. Utilisation industrielle. Intermédiaire pour l'industrie chimique Revêtement. Produit d'entretien. Lubrifiant.
Utilisations déconseillées	Pour plus d'informations, voir la stratégie d'application du produit ci-jointe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	20332

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
-------------------	------------

DIPROPYLENEGLYCOL

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 246-770-3

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit DIPROPYLENEGLYCOL

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119456811-38-XXXX

Indications sur l'enregistrement REACH Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

Numéro CAS 25265-71-8

Numéro CE 246-770-3

Indications sur les composants Estimation de la toxicité aiguë (orale) : > 5000 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : > 5010 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë (inhalation) : > 2.34 mg/l Vapeur 4 heures

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

DIPROPYLENEGLYCOL

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Aldéhydes. Alcools. Ethers. Acides - organiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Evacuer la zone.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

DIPROPYLENEGLYCOL

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Éviter tout déversement. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Les résidus restants dans les conteneurs vides peuvent être dangereux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants puissants.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 84 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 238 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 51 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 70 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 24 mg/kg p.c. /jour

PNEC Industrie - eau douce; Long terme 0.1 mg/l
 Industrie - eau de mer; Long terme 0.01 mg/l
 Industrie - Sédiments (eau douce); Long terme 0.238 mg/kg
 Industrie - Sol; Long terme 0.0253 mg/kg
 Industrie - Station d'épuration des eaux usées; Long terme 1000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

DIPROPYLENEGLYCOL

Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. (0.4 mm) Caoutchouc chloroprène. (0.5 mm) Caoutchouc butyle. (0.7 mm) Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à vapeurs organiques. Filtre combiné, type A2/P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion	< -20°C
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	< -20°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	222 - 236°C
Point d'éclair	118 - 130°C Vase clos Pensky Martins.
Taux d'évaporation	< 0.05 (acétate de butyle = 1) Données de références croisées.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	1.3 Pa @ 25°C
Densité de vapeur	4.63 Données de références croisées.
Densité relative	1.020 - 1.03 @ 20°C Données de références croisées.

DIPROPYLENEGLYCOL

Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques.
Coefficient de partage	log Pow: -0.46
Température d'auto-inflammabilité	310 - 332°C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	75 - 118 mPa s @ 20°C Données de références croisées.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	1.4415
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	134.2
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Hygroscopique.
---------------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Ne polymérisera pas. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts.
-------------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Aldéhydes. Alcools. Ethers. Acides - organiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.
--	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

DIPROPYLENEGLYCOL

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Ce produit a une faible toxicité. DL₅₀ >5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >5010 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ > 2.34 mg/l, 4 heures, Vapeur Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye Homme

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité pour la reproduction - développement Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicocinétique

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

DIPROPYLENEGLYCOL

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 46500 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: >100 mg/l, Desmodesmus subspicatus

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, : >1.0 - <10 mg/l,

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, : >1.0 - <10 mg/l,

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 84.4%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable. FBC: 0.3 - 4.6, Cyprinus carpio (carpe commune)

Coefficient de partage log Pow: -0.46

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

DIPROPYLENEGLYCOL

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

DIPROPYLENEGLYCOL

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
CAS: Chemical Abstracts Service.
DNEL: Dose dérivée sans effet.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
FBC: Facteur de bioconcentration.
DBO: Demande biochimique en oxygène.
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
NOEC: Concentration sans effet observé.
LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
LE50: limite d'exposition 50
hPa: Hektopaskal
LL50: Lethal Chargement cinquante
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
Un appareil respiratoire autonome: SCBA
STP Stations d'épuration
COV: Composés organiques volatils

DIPROPYLENEGLYCOL

Sigles et abréviations utilisés dans la classification Acute Tox. = Toxicité aiguë
Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 01-05-23

Numéro de version 6.000

Remplace la date 02-11-22

Numéro de FDS 20332

Statut de la FDS Approuvé.

Signature Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.

Product Application Policy

To whom it may concern

Non-Supported Applications of Propylene Glycols (PGs)

For reasons of health and safety, regulatory compliance, and in accordance with internal policies **Univar Solutions**, will NOT supply Propylene Glycols (PGs) in a number of specific applications relating to pharmaceuticals, medicines, tobacco and tobacco products, marijuana products, food, feed, and dietary supplements. In order to maintain a high level of awareness amongst the customers, sales agents and distributors (including re-sellers and re-packagers) of **Univar Solutions**, we are writing to remind you of the non-supported applications for the Propylene Glycols (PGs). The use of such products is subject to the user's assessment of suitability, and compliance for its particular supplier-supported use. **Univar Solutions** will not support the applications listed in Annex 1 of this document.

Background

Based on a number of concerns and policies, including regulations to restrict product use, inappropriate exposure or contact and internal policies on specific application, **Univar Solutions** will not support Propylene Glycols (PGs) in the applications specified in Annex 1. We will not knowingly sample or sell these products for use in these non-supported applications, and will exit sales if necessary to support this position; however, we will make every effort to transition customers to appropriate products where possible.

General Non-Supported Applications

Product Scope:

All PG Products

The following identifies the applications that are generally, not supported by **Univar Solutions** for any Propylene Glycol (PG) product:

- Generation of artificial smoke/theatrical fogs/mists/artificial snow
- For use in the production of tobacco, the manufacture of tobacco products, the manufacture of electronic cigarettes or the manufacture of marijuana products
- Use as an active in pesticides¹
- Use as heat transfer fluids without inhibitors, including as an ingredient in fluids for warming or cooling foods or beverages or for heating an enclosed space where personnel exposure is possible²
- Manufacture of munitions or chemical weapons
- Ingredient in cat food

Notes

¹ **Univar Solutions** has not registered any PG product under the Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act (FIFRA) for use as an active ingredient in pesticide formulas.

² Contact the **Univar Solutions** for properly inhibited PG-based fluids for heat transfer applications.

Univar Solutions does not provide samples of or knowingly sell any PG product for use in any General Non-Supported Application, unless otherwise agreed to in writing.

Technical or Industrial Grade Non-Supported Applications

Product Scope:

All Technical and Industrial PG grades, including, but not limited to:

- PG Industrial Grade (PGI)
- PG Technical Grade (PG TG)
- Dipropylene Glycol Regular Grade (DPG)
- Tripropylene Glycol Regular Grade (TPG)

- Tripropylene Glycol Acrylate Grade (TPG Ac)
- PG-Highers

The following identifies the applications that are NOT supported (“Technical or Industrial Grade Non-Supported Applications”) by **Univar Solutions** for any technical or industrial grade PG product:

- Any sensitive applications, including, but not limited to, pharmaceutical, direct and indirect food contact, cosmetics, personal care, animal feed, and children’s toys.
- All applications listed previously as General Non-Supported Applications

Univar Solutions does not provide samples of or knowingly sell any PG product for use in any Technical or Industrial Grade Non-Supported Application, unless otherwise agreed to in writing.

Specialty Grade Supported Applications

The following section identifies certain sensitive applications that are supported (“Specialty Grade Supported Applications”) by **Univar Solutions** for specialty grade products^{3,4}

Product Scope:

- Propylene Glycol USP/EP
- Propylene Glycol USP/EP (PG USP/EP)

is supported by **Univar Solutions** for the following applications:

- Pharmaceutical excipients⁵,
- direct and indirect food contact,
- beverage,
- cosmetics,
- personal care applications and children’s toys,
- animal feed (except cat food)⁶

Product Scope:

- Dipropylene Glycol LO+ Grade (DPG LO+)

is supported by **Univar Solutions** for the following applications:

- Indirect food contact,
- Cosmetics/personal care and
- Children’s toys

Product Scope:

- Propylene Glycol Animal Feed (PG AF)

is supported by **Univar Solutions** for the following applications

- Animal feed (except cat food)⁶

Notes

³ Re-packaging any specialty grade PG product for re-sale requires prior written approval by **Univar Solutions**.

⁴ Specialty grade PG product names may vary by region.

⁵ **Univar Solutions** does not test any PG USP/EP product for suitability in human parenteral applications (i.e., applications intended for humans where the drug formulation is administered not through the gastrointestinal tract, but is typically administered as an injection or infusion) and, therefore, does not support sales into these applications, unless otherwise agreed to in writing. **Univar Solutions** does not apply Active Pharmaceutical Ingredient (“API”) Good Manufacturing Practice (GMP) and, therefore, does not support the use of any PG USP/EP product as an API, unless otherwise agreed to in writing.

⁶ Where PG AG is not available, PG USP/EP is the PG product supported for animal feed (except cat food).

In the event that a customer is using a PG product that is contrary to the information provided above, **Univar Solutions** reserves the right to exit product sales to that customer.

Univar Solutions strongly encourage their customers to review both their manufacturing processes and their applications of the aforementioned PG products from the standpoint of human health and environmental quality to ensure that such products are used only in applications for which they are intended or tested. To enter into new applications beyond the traditional standard use applications, contact your **Univar Solutions** representative to review the specific application with our supplier. As use conditions and applicable laws may differ from one location to another and may change with time, when **Univar Solutions** supports an application, **Univar Solutions** does not warrant and is not responsible for the use in such application.

Please note **Univar Solutions** warrants that the products supplied meet the agreed specification but does not offer warranties as to fitness for purpose. You, as a user, must rely on your own testing in order to ascertain fitness for your intended purpose. Should you have any questions or require further information, please contact your **Univar Solutions** representative.

Whilst this policy is distributed with the SDS, it is to be considered as a separate document.

Yours sincerely,
Univar Solutions
Product Stewardship